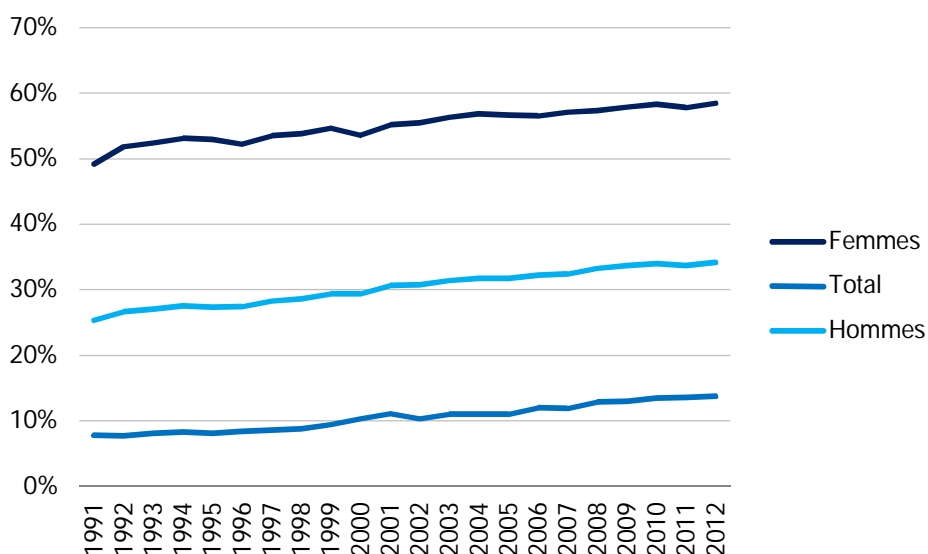


Travail à temps partiel : une perte de salaire imposée

En 2012, environ 58 % des femmes exerçaient une activité lucrative à temps partiel, alors que ce n'était le cas que de 14 % des hommes. Le graphique ci-dessous montre l'évolution, depuis 1991, de la part des personnes travaillant à temps partiel à l'ensemble des personnes exerçant une activité lucrative.

On trouve dans toutes les branches une part importante de femmes occupées à temps partiel. Ce dernier est une vraie caractéristique du travail rémunéré des femmes. Il est fortement lié à la présence d'enfants de moins de 15 ans. Pour les femmes, il représente en effet souvent la seule possibilité de concilier profession et famille, mais son prix est une perte de salaire linéaire, une carrière professionnelle renvoyée à plus tard et, à long terme, une prévoyance vieille insuffisante.



Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active